

**SARL 111 SUN**  
**Au capital de 2 000 Euros**  
**Siège Social : 111 boulevard Saint-Michel 75005 Paris**  
**909 321 275 R.C.S. Paris**

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE DU 01 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 01 mai à 11 heures, les associés de la société à responsabilité limitée **111 SUN**, au capital de 2 000 Euros, divisé en 100 parts de 20 Euros chacune, se sont réunis au siège social sur convocation de la gérance.

La séance est présidée par Madame SUN Jiaqi, en sa qualité de la gérante.

Le président constate que sont présents à l'assemblée :

Madame SUN Jiaqi,  
numérotées de 1 à 50 ..... 50 parts

Monsieur LIU Yuan  
numérotées de 51 à 100 ..... 50 parts

TOTAL ... 100 parts

La totalité du capital étant ainsi représentée, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Transfert siège social,

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Les statuts de la société,

- Le rapport de la gérance,

- Le texte des résolutions proposées.

Il rappelle que ces documents étaient tenus à la disposition des associés au siège social, où ils pouvaient les consulter et en prendre copie pendant un délai de quinze jours précédant l'assemblée.

Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Les résolutions suivantes sont alors mises aux voix :

**1ère Résolution :**

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, décide :

De transférer le siège social de la société, actuellement situé au 111 boulevard Saint-Michel 75005 Paris,

À la nouvelle adresse : **23 rue Mademoiselle 75015 Paris.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**2ème Résolution :**

En conséquence de la première résolution, les associés décident de modifier l'article 4 des Statuts qui aura désormais la rédaction suivante,

**ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

(nouvelle rédaction ensuite de l'assemblée du 01/05/2025)

Le siège social de la société est fixé au 23 rue Mademoiselle 75015 Paris.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la même ville par simple décision du gérant et en tout autre lieu en vertu d'une délibération des associés réunis en assemblée générale extraordinaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**3ème Résolution :**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toute formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

Madame SUN Jiaqi

Monsieur LIU Yuan


